



## **Argumentaire de la Municipalité pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au collège de La Marionnaz**

Chères habitantes, chers habitants de Morrens,

En date du 8 janvier 2021, un comité référendaire s'est constitué contre la décision du Conseil communal qui a accepté lors de sa séance du 14 décembre 2020, un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au collège de La Marionnaz.

La Municipalité tient à vous apporter quelques précisions quant au bien fondé de ce projet pour le futur de notre commune et celui de nos enfants.

Le collège de la Marionnaz compte actuellement 4 classes pour les niveaux scolaires 1 à 6P Harmos. Une classe de couture et un espace ressource pour l'enseignement spécialisé, classe ACT/ER, a été ouverte à la rentrée 2020.

L'ASICE (Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs) qui regroupe les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens a lancé début 2020, une étude nommée "Vision ASICE 2035" afin de définir les besoins en locaux scolaires pour les années à venir.

La méthode de calcul appliquée afin de connaître le nombre de classes nécessaires par commune a respecté le principe de maintenir si possible, les élèves de 1 à 6 P dans leur village. Le RLEO (règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire) indique selon l'article 61, que l'effectif des classes au degré primaire se situe entre 18 et 20 élèves.

Les constats qui découlent des derniers chiffres émanant de notre contrôle des habitants montrent clairement que les effectifs dans notre village vont grossir et que les 4 classes actuelles ne vont pas suffire dès la rentrée 2021.

| Années | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------|------|------|------|------|
|--------|------|------|------|------|

|                   |     |      |      |      |
|-------------------|-----|------|------|------|
| Nombre d'élèves   | 99  | 105  | 107  | 115  |
| Nombre de classes | 5.5 | 5.83 | 5.94 | 6.38 |



La situation générale est connue, il n'y a pas de réserve de locaux dans aucune commune de notre association. Les mesures prises à la rentrée 2020 qui ont permis de libérer encore 1 ou 2 locaux ne pourront pas être répétées en 2021 et les années suivantes. La commune de Froideville construit également un bâtiment en modulaire comprenant 2 classes pour la rentrée 2021 et la commune de Cugy se penche sur la construction d'un nouveau collège primaire dans les 5 ans à venir ainsi que l'agrandissement du secteur secondaire pour 2022.

Compte-tenu des délais courts, une construction conventionnelle n'est pas réalisable pour la rentrée scolaire 2021 et son coût serait bien plus élevé. Les constructions conventionnelles dépassent les CHF 4'000.-/m<sup>2</sup> contre CHF 2'500.-/m<sup>2</sup> avec le choix de modulaires définitifs de la Municipalité, fondations comprises, et ceci sans économiser sur la qualité de la construction. L'agrandissement se fera sur le côté sud du collège actuel et afin de répondre aux exigences cantonales, chaque classe devra avoir une surface minimale de 78m<sup>2</sup>, avec vestiaire et WC séparés.

### **Coût et financement :**

Des offres comparatives ont été demandées à diverses entreprises pour la pose de modulaires en location ou à l'achat de modulaires définitifs, de conception beaucoup plus élaborée notamment en terme d'isolation et de phonocité.

Les frais d'exploitation ainsi que les frais liés à l'investissement (amortissement et intérêts) pour ce projet seront couverts par la location des locaux par l'ASICE.

**Nous espérons par cet argumentaire avoir pu vous communiquer les enjeux importants de ce projet et la nécessité de le réaliser. Aller à l'encontre de la décision de notre Conseil communal engendre un surcoût financier important pour notre commune et prêterite la prise en charge adéquate de nos enfants.**

**La Municipalité vous recommande de ne pas signer ce référendum.**

La Municipalité

